

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2014

TAXIS ET VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
M. Thévenoud

ARTICLE 4

À l'alinéa 9, supprimer la dernière occurrence du mot :

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle avec l'alinéa 8 du même article.